



Abus de mon employeur salaires, heures de travail

Par **blackburn1**, le **03/02/2010** à **15:03**

Bonjour, Bonjour, J'ai vraiment besoin de conseil. Merci Je suis en bac pro commerce en alternance dans un centre de formation qui à été racheté, mon employeur est le conjoins de la nouvelle directrice du centre de formation qui est censé être ma tutrice (qui ne m'a jamais encadré). Ma convention de formation est encore sous l'enseigne de l'ancien centre de formation qui n'existe plus juridiquement, je n'ai pas de eu de nouvelle convention concernant la nouvelle enseigne du centre. Mon contrat de travail n'est pas dans mon dossier au centre de formation. Mon patron me verse mon salaire par chèque à des dates très irrégulière après le 10 du mois (à savoir le 15, 17 ou parfois le 20 du mois voir plus tard) ce qui me met dans la merde financièrement chaque mois car mes prélèvements bancaire initialement prévus en début de moi sont tous impayées ce qui engendre des frais bancaire important à ma charge. J'ai déjà prévenus mon patron plusieurs fois que je souhaitais être payé le 10 au plus tard..sans succès. J'ai signé un contrat de 35 heures (formation en cours inclus), et le nombre d'heures totale de travail exigée par mon employeur est de 40 heures alors qu'il me rémunère pour 35 heures. Le souci est que la directrice du centre et mon employeur appartiennent à la franc-maçonnerie, connaissant leurs "réseau" assez important qu'il vante sans cesse, je suis assez retissant à l'idée d'engager quelconque procédure sachant qu'une bonne partie des procureurs, magistrat et autres en font parfois partie. Comment puis-je faire ?